

**Attribution de la médaille militaire
au 2^e Régiment de Tirailleurs de marche.**

**Le Président de la République française,
Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de la guerre,
Le Conseil de l'Ordre entendu,**

Décrete :

Art. 1 – La médaille militaire est conférée au :
2^e Régiment de marche de Tirailleurs.

« Héroïque Régiment qui a surpassé, au cours de la Campagne, les plus glorieuses traditions d'une histoire qui lui avait déjà valu la Croix de la Légion d'Honneur.

Engagé à fond, dès le 22 Août 1914, sur la Sambre, il fait énergiquement tête à l'ennemi, le 23 à Oret, le 24 à Florennes, et le 29 à Guise, où il enlève à la baïonnette la ferme de Bertaignemont.

Les 15, 16, 17 Septembre, après l'héroïque résistance de Culs (Oise), il marque, à Tracy-le-Mont et à Quennevières, le terme définitif de l'offensive des armées allemandes sur la route de Noyon à Paris.

Le 25 Septembre 1915, il prend à la bataille de Champagne une part des plus glorieuses, attache ensuite son nom à la magnifique défense de Verdun, où il déploie pendant deux années consécutives ses plus belles qualités militaires : inébranlable dans le sacrifice, irrésistible dans l'attaque. Héroïquement, il arrête la ruée allemande à Louvemont les 23, 24 et 25 février 1916, et à Avocourt, d'Avril à juillet. Le 15 juillet, il engage, devant Fleury, la magnifique contre-offensive qui se poursuivra ensuite sans arrêt jusqu'au 15 Décembre 1916, date à laquelle, dans un élan splendide, il rejette définitivement l'ennemi en Woëvre au delà du bois Le Chaume. Après avoir cueilli une nouvelle palme, le 16 Avril 1916, devant Brimont, il termine la brillante série de ses combats devant Verdun par l'enlèvement de la cote 344, le 25 Novembre 1917.

Porté devant Amiens, en avril 1918, il contient l'ennemi, reprenant le terrain pied à pied pendant trois mois. Enfin, les 8, 9 et 10 août, il brise le front allemand en enlevant le Bois de Moreuil, le Plessier, Guerbigny, dans une course de 22 kilomètres qui ouvre la route de Roye ; transporté sur la Divette, il s'empare de vive force de Noyon, Chauny, Tergniers, bouscule l'ennemi dans une poursuite ardente jusqu'aux portes de La Fère. A peine retiré de ses combats, il est reporté de nouveau sur la Serre, et continue la poursuite en direction d'Hirson et de la Belgique, où il s'arrête le 11 novembre à Baileux, capturant, au cours de cette merveilleuse épopée, 73 canons, dont 19 lourds, plus de mille prisonniers, et un énorme matériel de guerre. »

Art. 2 – Le Président du Conseil, Ministre de la guerre, et le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 juillet 1919.

Signé : Poincaré